

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.178**

L'An deux Mille Neuf, le 23 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 7 décembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 7 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
M. RICH représenté par Mme CROUÉ  
M. STOFFAËS représenté par M. LABIA

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **TRAVAUX ELECTRIQUES ET ALARMES INCENDIE  
ATTRIBUTION DU MARCHE PAR PROCEDURE ADAPTEE**

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Pour donner suite aux visites de contrôle effectuées par l'organisme agréé, la Ville de Royan a lancé un marché par procédure adaptée pour la réalisation de travaux électriques et alarmes dans les bâtiments communaux. La publicité a été lancée le 29 septembre 2009, pour des offres à faire parvenir avant le 20 octobre 2009.

Trois entreprises ont souhaité participer à la consultation :

- BRUNET DROUILLAC dossier retiré le 2 octobre 2009 aux Services techniques
- INEO dossier demandé le 6 octobre 2009, envoyé le jour même
- MANDIN PALISSIER dossier demandé le 13 octobre 2009, envoyé le jour même

Seule l'entreprise BRUNET DROUILLAC a fait parvenir une offre avant la date du 20 octobre 2009.

Au vu de l'offre établie par l'entreprise BRUNET DROUILLAC, il est proposé de retenir celle-ci pour un montant de 14.512,00 €HT soit 17.356,35 TTC.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'offre de prix présenté par l'entreprise BRUNET DROUILLAC,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver l'attribution du marché de travaux électriques et alarmes dans les bâtiments communaux à l'entreprise BRUNET DROUILLAC,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise BRUNET DROUILLAC pour un montant de 17.356,35 €TTC,
- d'imputer les dépenses au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 décembre 2009

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD